



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

ITUM ANNONCE UNE NOUVELLE ENTENTE POUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL AMÉLIORÉES POUR LES ENSEIGNANTS

Uashat mak Mani-utenam, le 4 juillet 2024 – Le Conseil d’Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam (ITUM), est fier d’annoncer la signature d’une nouvelle entente avec ses enseignants, apportant des améliorations significatives aux conditions de travail.

Les points forts de cette entente incluent la reconnaissance de toutes les années d’expérience dans le calcul des salaires, permettant ainsi de valoriser pleinement le parcours professionnel des enseignants. La prime de rétention est également augmentée, passant de 8 % à 10 %, surpassant les offres concurrentes et témoignant de la volonté d’ITUM de récompenser la fidélité et l’engagement des enseignants envers ses institutions d’enseignement.

« Nous voulons que nos enseignants se sentent valorisés et soutenus dans leur carrière. Cette nouvelle politique est une étape importante pour assurer leur bien-être et leur développement professionnel, » a déclaré Madame Vicky Lelièvre, directrice de l’éducation d’ITUM. « Nous sommes convaincus que ces mesures feront une réelle différence pour notre personnel et renforceront notre communauté éducative. »

Par ailleurs, pour faciliter l’installation des enseignants venant de l’extérieur de Sept-Îles, des frais de déménagement seront disponibles ainsi qu’un soutien pour trouver un logement. De plus, une prime annuelle de déplacement pouvant aller jusqu’à 3 000 \$ sera accordée aux enseignants vivant à plus de 15 km de leur lieu de travail afin de compenser les coûts liés aux déplacements quotidiens.

Un comité de relation de travail sera mis en place pour traiter régulièrement des problèmes spécifiques et améliorer la communication entre l’employeur et les employés, veillant à ce que les préoccupations des enseignants soient rapidement prises en considération et résolues.

Enfin, l’ensemble des conditions de travail seront améliorées, incluant une répartition équitable des tâches, des compensations pour les déplacements entre établissements, des opportunités de formation continue et une réglementation claire des absences et des formations continues. Ces mesures visent à créer un environnement de travail sain et productif pour tous nos enseignants.

« Nous sommes déterminés à offrir un environnement de travail exceptionnel à nos enseignants, car leur bien-être est essentiel à la réussite de nos étudiants, » a ajouté le Chef du Conseil d'ITUM, Mike Mckenzie. « Cette nouvelle politique reflète notre engagement à valoriser et à soutenir notre personnel éducatif. »

ITUM se démarque ainsi en offrant des conditions de travail attractives et en mettant en place des mesures pour soutenir et retenir ses enseignants. Le Conseil d'ITUM et le Secteur de l'enseignement croient fermement que ces améliorations contribueront à attirer et à maintenir en poste des enseignants de qualité, malgré la pénurie actuelle de personnel dans les écoles à travers le Québec.

Pour plus d'informations ou pour soumettre votre candidature, veuillez contacter : rh@itum.qc.ca

– 30 –

Source:

Conseil d'Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam (ITUM)

Information :

Éric Duguay

514-377-1980 | e.duguay@seize03.ca